Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St-Patrick; Membre de Notre Très Honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Aide-de-camp personnel de Sa Majesté le Roi; Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Casgrain, secondé par Sir Thomas White, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sir George Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Altesse, et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

ARTHUR.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable William James Roche, ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires des Sauvages; l'honorable John Dowsley Reid, ministre des Douanes; l'honorable Albert Edward Kemp, et l'honorable Thomas Chase Casgrain, ministre des Postes, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes".

Hôtel du Gouvernement,

OTTAWA, 14 janvier 1916.

M. Hazen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Copie des décrets du conseil autorisant des règlements pour le département du Service de la Marine conformément à la clause 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII, comme suit:—

No 2864, en date du 4 décembre 1915,—Paiement de l'allocation de séparation dans le cas des sous-officiers brevetés.

No 3009, en date du 21 décembre 1915, au sujet de l'application de la loi sur la discipline navale, etc., pour la direction de la force navale volontaire.

No 63-2422, en date du 15 octobre 1915, au sujet de la nomination de paie-maîtres adjoints en exercice.

No 2267, en date du 25 septembre 1915, au sujet de règlements pour le paiement de " solde retenue".

No 93-2151, en date du 17 septembre 1915, au sujet des allocations aux officiers et marins faisant le service des signaux.

No 1712, en date du 21 juillet 1915, au sujet d'un mode de pensions pour les officiers et marins des forces navales royales canadiennes.